CONSEIL MUNICIPAL DU 04 MAI 2026
PROCÈS-VERBAL

L'an deux mil vingt-six, le quatre mai, à 20 h 00, salle de la Mairie, le Conseil Municipal de la commune de Mesnard-la-Barotière, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Landry RONDEAU, à la suite de la convocation adressée le 29 avril 2026.

Nombre de conseillers en exercice : 19 Présent : 17 Votant :18

Étaient présents	*RONDEAU Landry, BEAUNE Alexandra, PLUCHON Pierre, MORISSET Mary, MOREAU Lionel, SOULARD Olivier, BEIGNON Alexandre, BADREAU Medhi, GUILLET-HAROUDJ Nelly, Pineau Jérôme, TERRIEN Willy, JULIEN Fabrice, BLOUIN Emilie, GUIGNARD Stéphanie, BIZON-LIARD Virginie, JOBERT Elise, VITALI Pierre*
Absents excusés :	*PINEAU Audrey, DEVILLER Nathalie,*
Pouvoirs :	*DEVILLER Nathalie à BEAUNÉ Alexandra*
Secrétaire de séance :	*BEAUNÉ Alexandra*

Le procès-verbal de la séance du 30 mars est adopté à l'unanimité

1 – DECISION PRISE PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

N° 2026-05 : Avenant n°2 au bail commercial bar restaurant le Clodélice

N° 2026-06 : Droit de place camion boucherie installé sur la place de l'Église

2 – DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la décision modificative budgétaire suivante sur le budget annexe Épicerie de l'année 2026 :

Objet	*Article*	*Dépenses*	*Recettes*
INVESTISSEMENT DEPENSES			
Dépôts et cautionnements reçus	*165*	*180 €*	
INVESTISSEMENT RECETTES			
Dépôts et cautionnements reçus	*165*		*180 €*

3 –FIXATION DES TARIFS LOCATIONS SALLE 2026

Salles municipales

Le conseil municipal adopte les différents tarifs communaux qui seront appliqués à compter du 11 mai 2026

	Mesnard			Extérieurs	
	Particuliers 4 heures	Particuliers Week-end	Associations (Manifesta-tions avec recettes)	4 heures	Week-end
Salle polyvalente, salle A (136 personnes)	**86 €**	**276 €**	**138 €**	**153 €**	**358 €**
Salle polyvalente, salles A+B (226 personnes)	**119 €**	**337 €**	**169 €**	**204 €**	**460 €**
Réception **après sépulture** : salle polyvalente (salle A).	**36 €**				
Si repas tarif ½ journée particuliers Mesnard	**86 €**				
Salle réunions Maison des associations (25 personnes)		**48 €**			**62 €**
Réception après sépulture		**24 €**			**24 €**
Pré de la Vieille Eglise		**48 €**			**62 €**
Salle de sports (La location de la salle de sports doit rester très exceptionnelle et sur autorisation de la Mairie.			**159 €**		**207 €**

Sont compris dans le prix de la location (forfait lavage sol 35€, sono, vidéo projecteur fixe et écran) Les journées supplémentaires entières avant ou après la location pour la préparation et le rangement seront facturées à 50 % du prix de la location.
La location des salles s'entend pour le week-end ou pour la demi-journée soit 4heures d'utilisation.
*Pour les particuliers et associations extérieures, la **caution pour la salle polyvalente** est de 500 €, pour la maison des associations 150 €.*

Pour les associations Mesnardaises :

- *Pour les **Assemblées Générales, les réunions,** les **manifestations ou activités, sans aucune recette : mise à disposition gratuite** des salles (option forfait lavage sol à 35 €)*
- *Pour les **manifestations avec recettes**, les associations Mesnardaises, bénéficient **d'une gratuité par année** civile pour une salle (+ option forfait lavage sol à 35 €), au-delà, elles bénéficient d'une **remise de 50 %** sur le tarif particuliers Mesnard.*
- *Les **journées supplémentaires entières avant ou après la location** pour la préparation et le rangement seront facturées à 50 % du prix de la location. La location des salles s'entend pour le week-end ou pour la demi-journée soit 4 heures d'utilisation.*

Lors de la réservation des salles, les associations Mesnardaises sont prioritaires aux particuliers si la salle n'est pas louée.
La location par des associations extérieures à Mesnard se fait après validation de la mairie
L'utilisation du domaine public pour les fêtes de quartier devront faire l'objet d'une autorisation de la mairie.

Adopté à l'unanimité.

4– TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES POUR L'ANNEE 2027

Chaque année, le maire doit, en vue de dresser la liste préparatoire des jurés d'assises, procéder publiquement au tirage au sort à partir de la liste électorale, d'un nombre de noms triple de celui des jurés de la liste annuelle départementale. La répartition par commune est déterminée par le Préfet du Département. Pour Mesnard, il faut désigner 3 jurés dont un seul sera ensuite retenu par le Préfet.

Le tirage au sort a désigné les 3 personnes suivantes qui sont susceptibles d'être jurés d'assises en 2027. Le tirage au sort a désigné Monsieur Thierry AUVINET, Madame Amélie BARREAU, Madame Marion BLANCHARD.

5 - COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

La liste de propositions établie par délibération du Conseil municipal doit donc comporter 24 noms : 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants.

La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

Les candidatures suivantes ont été enregistrées :

Membres titulaires	Membres suppléants
PAYRAUDEAU Gaël	GENTREAU Edith
TEILLIER Magali	LIBAUD François
BOUDEAU Paul	PASQUIER Luc
POUPET Dominique	BREMAND Jean-Yves
GUERIN Dominique	PLANCHOT Armelle
VITALI Yannick	ROBERT Sylvain
Olivier SOULARD	Elise JOBERT
Alexandra BEAUNÉ	Willy TERRIEN
Nelly HAROUDJ GUILLET	Mary MORISSET
Fabrice JULIEN	Stéphanie GUIGNARD
Pierre PLUCHON	Virginie BIZON- LIARD
PINEAU Jérôme	Lionel MOREAU

Adopté à l'unanimité

6 - FORMATION DES ELUS

Afin de garantir le bon exercice des fonctions d'élu local, la loi a instauré un droit à la formation de 18 jours pour toute la durée du mandat au profit de chaque élu et quel que soit le nombre de mandats qu'il détient.

Le budget voté en mars 2026 pour la formation étant de 2 000 euros.

Adopté à l'unanimité

7 - ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Le règlement intérieur du conseil est obligatoire pour toutes les communes de 1 000 habitants et plus en vertu l'article L 2121-8 du CGCT.

Après présentation le conseil a adopté à l'unanimité le règlement intérieur.

8 - COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES

Dans le cadre de l'organisation du Conseil communautaire, il est proposé aux élus de se positionner sur les différentes commissions thématiques mises en place.

Cette démarche vise à permettre à chacun de s'inscrire dans les domaines correspondant à ses compétences, ses intérêts ou ses engagements.

Les commissions communautaires ont été fixé comme suit :

COMMISSION	Titulaires 2 personnes	Suppléants 2 personnes
FINANCES/ADMINISTRATION GÉNÉRALE /SPORT ÉQUIPEMENTS	**Pierre PLUCHON Landry RONDEAU**	**Mary MORISSET Willy TERRIEN**
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	**Olivier SOULARD Nelly HAROUDJ GUILLET**	**Jérôme PINEAU Pierre VITALI**
DEVELOPPEMENT DURABLE/ENVIRONNEMENT	**Landry RONDEAU Fabrice JULIEN**	**Medhi BADREAU Elise JOBERT**
AMENAGEMENT/AGRICULTURE	**Mary MORISSET Alexandre BEIGNON**	**Pierre PLUCHON Lionel MOREAU**
FAMILLE/JEUNESSE/CULTURE	**Stéphanie GUIGNARD Alexandra BEAUNÉ**	**Virginie BIZON LIARD Lionel MOREAU**
	Titulaires 1 personnes	**Suppléants 1 personnes**
CONSEIL D'EXPLOITATION DE L'OFFICE DE TOURISME	**Audrey PINEAU**	**Pierre PLUCHON**
CIAS (Centre intercommunal d'action sociale) 17 h30 le soir	**Membre élu au sein de la CCPH Alexandra BEAUNÉ**	**Membre du conseil Emilie BLOUIN**
COMITE DE PILOTAGE ERC	**Landry RONDEAU Pierre PLUCHON**	
SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE(CLSPR)	**Landry RONDEAU**	
STGS réunion trimestrielle	**Landry RONDEAU Pierre PLUCHON**	
SCIC société coopérative d'intérêt collectif SAS à capital variable plateforme d'approvisionnement du Haut Bocage	**Landry RONDEAU**	

9 - SUIVI DE L'AVANCEMENT DES PROJETS

Futurs événements associatifs et culturels

Mme BEAUNÉ Alexandra,1ère adjointe présente les futurs évènements organisés sur la commune :

- Le samedi 30 mai, les associations du comité des fêtes et " chacun son tour" organisent une course de caisses à savon sur la commune.

- A l'occasion de la fête de la musique un concert en duo violoncelle et clavecin est organisé par la municipalité le samedi 20 juin à l'Église Saint Christophe. Vous trouverez plus de détails sur la page d'information de ce bulletin.

- A l'occasion des journées du patrimoine, vous pourrez apprécier le concert des "polysoNantes" à l'église Saint-Christophe le samedi 19 septembre à 20h.

Parking des anciens combattants

M. PLUCHON Pierre, 2ème adjoint, a présenté le projet d'aménagement du parking des anciens combattants, les plans seront communiqués lorsque ceux-ci seront finalisés par la commission.

Lotissement Les Prées Du Château

Mme MORISSET Mary, 3ème adjointe, rapporte qu'à la suite de l'appel d'offres, les entreprises ont été retenues. Les travaux devraient débuter durant la dernière quinzaine de juin.

Accueil de la mairie

M. SOULARD Olivier, conseiller délégué aux bâtiments, a présenté les plans modifiés de l'aménagement de l'accueil de la mairie. Les travaux devraient commencer durant le dernier trimestre 2026.

Centre périscolaire

M. SOULARD Olivier rapporte que les travaux commencent la semaine du 22 au 30 mai. Les p'tites fripouilles devraient intégrer leurs nouveaux locaux courant février 2026

Organisation des moyens de communication

M. VITALI Pierre, conseiller délégué à la communication, explique :

Le **nouveau site internet** devrait être mis en ligne courant d'ici l'été. La date précise sera communiquée ultérieurement.

Le **bulletin mensuel** ne sera plus distribué dans les boîtes aux lettres à compter de ce mois-ci. Il sera disponible sur le site internet de la commune, par mail, sur les réseaux sociaux et disponible en version papier à l'accueil de la mairie.

Pour les personnes qui souhaitent s'inscrire pour le recevoir en version numérique par mail, merci de vous faire connaître à l'adresse : mairie@mesnardlabarotiere.fr.

Chaine WhatsApp : notre commune lance sa chaîne WhatsApp pour vous informer en temps réel des annonces, des évènements et des actualités importantes.

Projets CME – PASSEPORT DU CIVISME

Mme GUIGNARD Stéphanie, conseillère déléguée en charge du CME et du passeport du civisme, rapporte les événements à venir.

CME : La prochaine rencontre des enfants du CME aura lieu le jeudi 21 mai à 18 heures aux jardins partagés. Les personnes ayant une appétence pour le jardinage et souhaitant apporter leur connaissance aux enfants seront les bienvenues pour partager un moment de convivialité.

Le 8 juin aura lieu la dernière réunion du Conseil Municipal des Enfants pour cette année 2025/2026. Ce sera l'occasion de faire le bilan et de se réunir autour d'un goûter à la maison des associations.

Passeport du civisme : La cérémonie de clôture aura lieu le mercredi 24 juin aux Herbiers

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire a proposé aux membres du conseil d'acquérir la parcelle située sur la route du Rochereau, Section C, parcelle 11. Cette parcelle n'est actuellement pas entretenue et les propriétaires actuels n'étant pas de la région souhaitent la donner à la commune. Les modalités de cession restent à définir. Les membres du conseil sont en accord avec la proposition de Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire a présenté l'ensemble des agents, leurs fonctions et leurs missions au sein de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 25.

MESNARD LA BAROTIERE, le 04 MAI 2026

Le secrétaire de séance
A. BEAUNÉ

Le Maire,
Landry RONDEAU

MAIRIE DE MESNARD-LA-BAROTIERE (Vendée)